



REGLEMENT DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2019

**OCEAN RACING
Senior, moins de 23 ans et Junior**



A. PREAMBULE.....	3
B. LES EPREUVES CONCERNEES	3
C. RAPPEL DU REGLEMENT INTERNATIONAL ICF 2017 :	Erreur ! Signet non défini.
D. MODALITES DE SELCTION	3
1. <i>Compétition de référence</i>	<i>3</i>
2. <i>Règlement de la compétition de sélection</i>	<i>3</i>
3. <i>Classement de sélection 2017</i>	<i>4</i>
E. PROPOSITION DE SELECTION	4
1. <i>Préambule</i>	<i>4</i>
2. <i>Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2017</i>	<i>4</i>
3. <i>Règles administratives.....</i>	<i>4</i>
F. PROGRAMME D’ACTIONS.....	4
H. DIVERS.....	5
1. <i>Diffusion du mode de sélection</i>	<i>5</i>
2. <i>Règlement de sélection en Equipe de France Ocean-Racing 2018 :</i>	<i>5</i>

A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat du monde ICF 2019 de Quiberon (France).

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre des objectifs de médailles d'or ou de podium avec l'Equipe de France d'Ocean-Racing lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2019. Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Ocean-Racing / Va'a et du Vice-Président en charge du Haut-Niveau pour cette activité.

B. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Equipe de France Ocean-Racing 2019 sont :

Intitulé selon règlement ICF 2019	Intitulé selon règlement sportif FFCK 2018
SS-1 ¹ Men	Surfski monoplace homme senior / vétéran
SS-1 Women	Surfski monoplace dame senior / vétéran
SS-1 Men Under 23 Men	Surfski monoplace homme moins de 23 ans
SS-1 Men Under 23 Women	Surfski monoplace dame moins de 23 ans
SS-1 Men Junior Men	Surfski monoplace homme cadet / junior
SS-1 Men Junior Women	Surfski monoplace dame cadet / junior

C. MODALITES DE SELCTION

1. Compétition de référence

La compétition de référence sera la course de sélection du samedi 8 juin 2019. Toutefois, ne disposant pas de waiting period, si les conditions de course s'avéraient insuffisantes (vent trop faible, mer peu agitée) une course d'appui sera proposée uniquement pour les compétiteurs U23 et OPEN (ayant participé à la course de référence) lors de la coupe du Monde ICF à Esponde (NELO SUMMER CHALLENGE) du 3 au 7 juillet.

Quel que soit les conditions de course, le classement du 8 juin servira de référence pour sélectionner l'équipe U18 dans sa totalité et déterminer les 5 premiers de chaque catégorie pour le quota réglementaire ICF des championnats du Monde 2019.

2. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK Ocean-Racing en vigueur et ses annexes 2019.

¹ SS1 – Surfski monoplace

3. Classement de sélection 2019

Le classement de sélection 2019 sera celui des épreuves concernées de la course de sélection du samedi 8 juin 2019 pour toutes les catégories.

D. PROPOSITION DE SELECTION

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du manager « Ocean-Racing »

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un bateau ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre bateau pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2019

Sur la base du classement de sélection 2019, 0 à 2 sportifs par épreuve ouverte au Championnat du Monde peuvent être proposés pour le programme d'action.

3. Proposition de sélection pour les jeux méditerranéens des plages 2019

Sous réserve de la confirmation de cette compétition et du respect des conditions de participation définies par le CNOSF, les propositions pour cette compétition s'appuieront sur le classement des sélections 2019. Les modalités d'accompagnement des sportifs sélectionnés feront l'objet d'un avenant à la convention individuelle « athlète sélectionné en Equipe de France Océan Racing 2019.

4. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Individuelle « Sportif sélectionné en Équipe de France Ocean Racing 2019 » et au respect des démarches administratives et médicales prévues par cette convention.

5. Prise en charge

L'équipe de France sera pris en charge sur tout ou partie des actions du programme de l'équipe de France. Une participation financière pourra être demandé afin d'équilibrer le budget. Cette somme sera annoncée avant l'action et réglé après. Pour les autres sportifs hors équipe de France et entrant dans le quota pour participer aux championnats du monde ICF 2019, il n'y aura aucune prise en charge.

E. PROGRAMME D' ACTIONS

- Coupe du Monde ICF à Esponde (Portugal) 3 au 7 juillet 2019
- Stage de préparation à Quiberon (date à confirmer)
- Jeux méditerranéens des plages à Patras (Grèce) du 25 au 31 aout 2019
- Championnat du Monde ICF à Quiberon (France) du 8 au 15 septembre 2019



F. DIVERS

1. Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.

2. Règlement de sélection en Equipe de France Ocean-Racing 2020 :

Le Championnat de France 2019, le classement national Ocean-Racing 2019 pourront être pris en compte dans les règles de sélection 2020.